

d'une coopération économique plus étroite entre les parties à l'Accord final peut déboucher sur une répartition plus rationnelle des ressources qui profitera, d'abord, aux peuples d'Europe et d'Amérique du Nord. Mais, à l'évidence, plus nous oeuvrerons de concert à notre avantage mutuel en tant que pays industriels, plus il nous sera facile de garder présentes à l'esprit nos responsabilités à l'endroit de la communauté mondiale dans son ensemble et des pays en développement en particulier.

De toute façon, la réalité de l'interdépendance s'impose à nous avec toujours plus d'acuité. Quelle que soit notre conduite économique, aucun de nous peut échapper aux conséquences de la crise énergétique, de l'épuisement des ressources naturelles que nous avons exploitées à mauvais escient, de la pression qu'exercent sur nos économies limitées les aspirations sans cesse croissantes de nos peuples, de la demande en devenir des millions de consommateurs désaffranchis dans les pays du tiers monde. Il ne s'agit pas de la convergence de nos systèmes, mais de la convergence des intérêts et des préoccupations que nous partageons. Nous serions mal avisés de désavouer cette communauté, car nous serons beaucoup moins en mesure de résoudre ces problèmes dans l'autarcie doctrinaire. Cependant, nous serons incapables d'oeuvrer ensemble sans la confiance mutuelle que l'Acte final voulait instaurer dans nos relations économiques comme dans l'ensemble de nos rapports.

Il reste que ce climat de confiance mutuelle sera fonction de l'importance que nous sommes prêts à donner à la dimension humaine de l'Acte final. Le seul fait que nous nous interrogeons à ce sujet illustre bien la distance qui nous sépare toujours des objectifs que nous nous sommes fixés à Helsinki.

Certains prétendent que d'accorder une si haute priorité aux droits de la personne et à l'aspect humanitaire revient à détruire l'équilibre de l'Acte final et partant, à détruire l'équilibre des avantages que nous en attendons. Le Canada ne peut souscrire à cet argument car le grand fossé que nos efforts veulent combler est d'abord et avant tout le fossé qui divise les hommes. Nous ne pouvons espérer édifier des assises solides à la coopération sans l'appui de notre peuple, sans qu'il y reconnaisse son intérêt. Nous ne pouvons agir comme si les relations inter-étatiques étaient imperméables aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Tout au contraire, le lien est explicite dans l'Acte final et nous ferions bien de nous en rappeler au cours de nos délibérations.

Nous reconnaissons que bon nombre des principes et des dispositions de l'Acte final se traduisent par des initiatives unilatérales consenties par les Etats signataires. Nous croyons